



POLE REVENDICATIF / LUCRATIF

COMPTE RENDU

Paris, le 12 février 2016

Nom du fichier : cr_ccu_sanitaire_cmp_26 janv2016_160212A

Total page(s) : 5

Réf. : MHL/KR

Objet : **Compte rendu de la commission mixte paritaire du 26 janvier 2016**

Bonjour,

Vous trouverez, ci-après, le compte rendu de la Commission Mixte Paritaire de la branche de l'Hospitalisation Privée Sanitaire et Médico-sociale à statut commercial du 26 janvier 2016.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

Michelle HARDY LIZEUL
Secrétaire Fédérale



BRANCHE DE L'HOSPITALISATION PRIVEE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE A STATUT COMMERCIAL

Commission mixte paritaire du 26 janvier 2016

PRESENTS

- Les représentants de la FHP : M. MAURIZI, Délégué Général de la Commission Sociale de la FHP, Mme Fabienne SEGUENOT, accompagnés de quelques employeurs.
- Les représentants du SYNERPA : M. BILLOU, Président de la commission sociale du SYNERPA, il est accompagné de Mme Catherine MILLET-URSIN, et de son secrétariat.
- Le président de séance : Mr Christian BENAS, représentant du Ministère du Travail.
- Les représentants des 5 organisations syndicales de salariés :
Pour la CFTD : Véronique BOULONGNE, Béatrice NADOUZE, Michelle HARDY LIZEUL, Charles NICOLAUS et Christophe LECORNE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 8 décembre 2015,
2. Retour sur la signature des accords,
3. Echanges sur le Pacte de responsabilité,
4. Propositions d'études à l'observatoire prospectif,
5. Questions diverses.

INTRODUCTION

Monsieur BENAS, représentant du Ministère du Travail ouvre la CMP.

Monsieur MAURIZI présente les vœux de la FHP, il déclare que suite au séminaire social organisé par la COMEX du 13 janvier, il s'engage pour les deux ans à venir à suivre une feuille de route dont les points sont :

- refonte du système de classifications conventionnelles qui sera proposée dès que possible,
- ouverture des NAO indépendamment des classifications dès mars 2016, une fois la campagne tarifaire achevée,
- ouverture des négociations sur la QVT,
- ouverture des négociations sur la GPEC,
- révision de la CCU pour la remettre en conformité avec les textes législatifs actuels au plus tard en 2017,
- négociation sur les accords d'intéressement et de participation pour fin 2016 pour être finalisée en 2017.

Monsieur MAURIZI indique que ces « chantiers » vont donner lieu à des échanges paritaires sur deux ans au minimum, en fonction de l'avancée des négociations sur chaque thématique. Il souhaite que les membres de la CMP



s'accordent ensemble sur ce qui pourrait être la base d'un « contrat social » comportant des thématiques clés de négociations et un calendrier prévisionnel.

La CGT demande à faire la lecture d'une déclaration liminaire. Cette déclaration rappelle ses revendications (pas de salaires inférieurs à 1 800 euros, augmentation de la valeur du point...) mais paradoxalement, suite à cette prise de parole, les négociateurs quittent la table des négociations pour participer à la journée d'action CGT.

FO justifie sa signature sur l'accord formation professionnelle, la FHP ayant promis en retour l'ouverture des négociations sur les NAO, classifications et QVT.

La CFDT complète les propos de FO en rappelant ses priorités :

- ouverture des NAO,
- classifications.

La CFDT affirme sa volonté de ré ouvrir les négociations sur l'apprentissage et la nécessité du toilettage de la CCU.

Le SYNERPA est heureux que la FHP s'engage sur les négociations et regrette la prise en otage de la CMP par la CGT qui a quitté la table de négociations.

La CFDT rappelle que le travail sur les classifications et les grilles de rémunération ouvert depuis trois ans ne doit pas être oublié.

La CFDT a fait des propositions pertinentes toujours d'actualité, deux autres O.S. ont aussi fait leurs propositions. Un actuaire est intervenu pour 30 000 euros avec 100 cliniques auditionnées sans que la FHP nous communique de résultats précis.

La FHP répond qu'il y a un véritable bouleversement dans les établissements, 60 % des hospitalisations se font en ambulatoire, cela provoquera des changements dans les locaux, les organisations et les plannings des établissements.

La FHP justifie par ailleurs le nombre moins important de CMP sur l'année afin de mieux préparer les dossiers et de venir avec des mandats précis pour négocier les différents accords. Elle indique qu'elle a choisi un cabinet pour préparer ses négociations qui travaillera avec l'ensemble des membres de la CMP. Elle est aussi disposée à faire des bilatérales avec les OS.

1' APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 DECEMBRE 2015

Le CR est adopté après diverses modifications demandées par les membres présents.

2' RETOUR SUR LA SIGNATURE DES ACCORDS

La FHP fait un retour des accords signés lors de l'exercice 2015 :

- Formation professionnelle, les signataires sont CFDT, FO, CFE CGC et CFTC avec procédure d'extension en cours,



- Apprentissage, les signataires sont CFTC, FO et CFE CGC, accord réputé non écrit puisque le pourcentage de représentativité des signataires de 30 % n'est pas atteint,
- Répartition des fonds du FONGESMES, les signataires sont FO, CFTC, CFDT et CFE CGC (80 % pour financer la participation des OS aux instances paritaires et 20 % pour le fonctionnement de la CPNE-FP),
- CPNV, les signataires sont CFTC, FO, CFE CGC et CFDT, la modification de l'accord antérieur était nécessaire par rapport à la loi Rebsamen.

La FHP indique que ces signatures sont importantes et apportent un mandat à Monsieur MAURIZI pour les négociations de grilles de classifications et de grilles de rémunérations.

Si la CFDT n'a pas signé l'accord sur l'apprentissage, c'est parce que celui-ci manquait d'ambition et qu'il est trop proche du code du travail. Elle s'engage à faire des propositions de modification de cet accord pour le mois de février afin que celui-ci soit renégocié lors de la prochaine CMP de mars 2016.

La CFDT rappelle que l'apprentissage est plus développé en Allemagne qu'en France et qu'il faut un accord plus ambitieux sur les rémunérations et l'attractivité des contrats proposés.

3' ECHANGES SUR LE PACTE DE RESPONSABILITE

La FHP entend s'engager sur les points suivants :

- L'emploi des séniors,
- L'emploi des jeunes,
- Handicapés,
- Reconversion professionnelle,
- Développement de l'alternance.

La FHP entend s'appuyer sur une étude du COPIL portant sur le contrat de génération.

Revenant sur ce pacte, le SYNERPA est en faveur d'un plan sur l'emploi sur trois ans.

La FHP rappelle ses ambitions de 2014 concernant l'emploi qui ont été abandonnées en 2015 à cause, selon elle, de la campagne tarifaire appliquée à leurs établissements par le gouvernement.

La FHP indique devoir rencontrer le 27 janvier 2016, un conseiller du premier ministre afin d'échanger sur leur demande d'allègement des charges pour dynamiser l'emploi sur les objectifs de ce pacte de responsabilité.

LA FHP demande aux OS leur soutien par le biais d'un écrit au ministère.

L'ensemble des OS n'ayant pas de mandat, leur réponse à cette demande interviendra plus tard.



4' PROPOSITIONS D'ETUDES A L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF

La FHP soumet aux OS leurs propositions d'études, à savoir :

- HAD (hospitalisation à domicile),
- Ambulatoire,
- élaboration d'un guide sur l'alternance,
- cartographie des établissements,
- guide sur la BDU,
- guide sur la FOAD (formation à distance),
- robotique (impact de la robotique sur les pratiques professionnelles).

La FHP doit interpeller l'observatoire sur les freins et leviers du développement de l'apprentissage.

5' QUESTIONS DIVERSES

FO revient sur la demande de l'ensemble des OS de mise à disposition des négociateurs dans notre instance.

La FHP indique ne pas avoir eu le temps de préparer une proposition afin de la soumettre à sa COMEX. Cette question sera examinée ultérieurement.

La CFDT réitère sa demande de complémentaire santé pour l'ensemble des salariés de la branche (thème entrant dans le pacte de responsabilité).

La FHP souligne que seul le sujet social a été soumis à la COMEX du 13 janvier et que pour ce sujet, elle n'a pas de mandat.

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CMP DU 30 MARS 2016

1. Approbation du compte rendu du 26 janvier 2016
2. Apprentissage
3. Questions diverses
4. NAO

La FHP demande aux OS de leur faire parvenir leurs propositions de modifications portant sur l'accord de l'apprentissage.

Véronique BOULONGNE,
Béatrice NADOUZE,
Charles NICOLAUS et Christophe LECORNE,
Les négociateurs

Michelle HARDY LIZEUL,
Secrétaire Fédérale